



L'AIRE DES SENIORS

PV de l'assemblée générale

Mardi 21 mars 2023 à 18h30 salle du théâtre

Présents (comité élargi) : Mireille Thélin (présidente), Simone Bowman, Milena Benveniste, Henri et Jeannine Hottelier, Irma Garland, Maureen Mathey, Jean-Louis Gury.

Excusées : Béatrice Rieder, Christiane Deuel membres du comité élargi.

Procès-verbalistes : Mireille Thélin et Simone Bowman.

Ouverture de la séance à 18h35.

La présidente accueille les participants. Sont présents : M. Savigny, conseiller administratif ; M. René Gisiger, délégué de la commune auprès de l'association ; M. Giovanni Martinelli, président de la FGCAS et José Cadau délégué du CAD auprès de l'association.

42 membres (hors comité) sont présents. 16 membres se sont excusés.

Le PV de l'assemblée générale du 29 mars 2022 et l'ordre du jour de l'assemblée générale de ce jour sont approuvés à l'unanimité.

1. Présentation du rapport de la présidente

Mireille Thélin, la présidente, parle des différents événements marquant de l'année. Son rapport se trouve dans le document annexé.

2. Présentation du rapport des activités par la présidente

Ce rapport se trouve dans le document annexé.

3. Présentation des comptes et bilan de l'exercice précédent

Le montant de l'actif et du passif du bilan se monte à CHF 17'732.43. Les recettes se sont élevées à CHF 48'155.- et les dépenses à CHF 51'391.80. Le déficit de l'année se monte à CHF 3'236.80.

4. Rapport des vérificateurs aux comptes

Les comptes ont été vérifiés par Chantal Cheyroux et René Gisiger. Ce dernier fait la lecture de leur rapport, fait et signé à Perly le 14 février 2023.

Les vérificateurs aux comptes certifient l'exactitude et la bonne tenue des comptes.

5. Approbation des comptes et décharge à la trésorière et au comité

Les comptes sont approuvés à l'unanimité, la décharge à la trésorière et au comité est donnée à l'unanimité.

6. Présentation du budget 2023

Le budget de l'année 2023, tel que présenté aux autorités communales en juin 2023, présente un déficit de CHF 17'830.-, ceci en ne tenant pas compte d'une subvention communale, dont le montant est encore inconnu en ce moment.

7. Modification des statuts

Les modifications statutaires proposées par le comité ont toutes été acceptées à l'unanimité.

Les articles modifiés sont les suivants :

Article 19 : remplacement des phrases suivantes

« Le Comité se compose de :

- un/une président(e)
- un/une vice-président(e)
- un trésorier(e)
- un/une secrétaire (si la personne est membre de l'association et bénévole)
- des responsables d'activités.

Le mode de fonctionnement du Comité est défini par ses membres. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'Association l'exigent. »

par :

« Le comité est composé d'un(e) président(e), d'un(e) trésorier (ère) et de 3 membres au moins.

Le comité désigne en son sein le (la) vice-président(e) ainsi que toute autre fonction qu'il jugera utile. Il se réunit autant de fois que les affaires de l'association l'exigent. Il s'élargit (comité élargi) aux responsables d'activité si nécessaire, mais au moins trois fois dans l'année. »

Article 20 : remplacement des phrases suivantes :

« Les membres du Comité sauf les responsables d'activités sont élus pour une période de deux ans. Ils peuvent être rééligibles à la même fonction par l'Assemblée générale deux fois.

Les responsables d'activités font partie du Comité tant qu'ils sont en charge ou coordonnent l'activité. »

par :

« Les membres du comité sont élus pour un an ; ils sont rééligibles.

En cas de démission ou de départ d'un membre du comité élu par l'assemblée générale, le comité pourvoira à son remplacement jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Les responsables d'activités font partie du comité élargi tant qu'ils sont en charge ou coordonnent l'activité. »

Ces modifications statutaires s'appliquent immédiatement et permettent aux élections du prochain comité d'avoir lieu.

8. Elections

Etaient candidates au comité avant l'AG : Milena Benveniste, Simone Bowman, Maureen Mathey, Martine Mottaz et Mireille Thélin. Aucun autre membre ne s'est porté candidat durant l'AG.

Mireille Thélin se met à disposition de l'assemblée pour une année supplémentaire de présidence. Elle est élue à l'unanimité.

Simone Bowman est prête à assumer une année supplémentaire comme trésorière. Elle est élue à l'unanimité.

Milena Benveniste, Maureen Mathey et Martine Mottaz sont élues au comité à l'unanimité.

Pour rappel, les responsables d'activité ne sont pas élus. Ils font automatiquement partie du comité élargi dès qu'ils sont en charge d'une activité.

Chantal Cheyroux et Rafaël Prina sont élus vérificateurs aux comptes, Henri Hottelier comme suppléant. Tous à l'unanimité.

9. Evènements à venir et informations

Deux repas sont d'ores et déjà agendés : le 5 septembre, repas d'été au Couvert de Certoux et le 7 décembre la choucroute de l'Escalade dans la salle de la mairie.

10. Divers

M. Savigny et M. Martinelli prennent la parole et soulignent l'importance d'avoir une association de seniors vivante offrant de multiples activités et permettant aux membres de partager de beaux moments ensemble

11. Conclusion

La présidente remercie aussi la commune pour son soutien financier, les membres du comité et les bénévoles pour leur engagement, les membres pour leur enthousiasme et leur participation aux activités. Elle remercie également Henri Hottelier, vice-président sortant, pour son soutien moral toutes ces années et lui remet un petit présent.

Vive l'Aire des Seniors.

Séance levée à 19h50 et verre de l'amitié.

Annexe : rapport de la présidente et des différentes activités ; comptes 2022.